



**Conseil Economique  
et Social**

Distr.  
LIMITEE

E/CN.4/Sub.2/1996/L.10/Add.8  
29 août 1996

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

---

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME  
Sous-Commission de la lutte contre  
les mesures discriminatoires et  
de la protection des minorités  
Quarante-huitième session  
Point 22 de l'ordre du jour

PROJET DE RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DE LA LUTTE CONTRE LES MESURES  
DISCRIMINATOIRES ET DE LA PROTECTION DES MINORITES SUR LES TRAVAUX  
DE SA QUARANTE-HUITIEME SESSION

Rapporteur : Mme Lucy Gwanmesia

TABLE DES MATIERES \*/

<u>Chapitre</u>	<u>Page</u>
VIII. Le nouvel ordre économique international et la promotion des droits de l'homme	
a) Le rôle des femmes dans le développement et leur participation égale à ce processus	

---

\*/ Le document E/CN.4/Sub.2/1996/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/1996/L.11 et ses additifs.

VIII. LE NOUVEL ORDRE ECONOMIQUE INTERNATIONAL ET LA PROMOTION  
DES DROITS DE L'HOMME :

a) LE ROLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT ET LEUR PARTICIPATION  
EGALE A CE PROCESSUS

1. La Sous-Commission a examiné le point 7 en même temps que le point 11 (voir chap. XII) à ses 20ème et 22ème séances, les 20 et 21 août 1996.
2. La liste des documents publiés au titre du point 7 figure à l'annexe ... du présent rapport.
3. Au cours du débat général sur le point 7, des déclarations 1/ ont été faites par les membres suivants de la Sous-Commission : M. Lindgren Alves (20ème), Mme McDougall (22ème) et M. Zhong Shukong (20ème).
4. Des déclarations ont aussi été faites par les observateurs d'Haïti (22ème) et de l'Iraq (22ème).
5. Des déclarations ont été faites par les représentants des organisations non gouvernementales ci-après : American Association of Jurists (22ème), Fédération latino-américaine des associations des familles des détenus disparus (22ème), Institut international de la paix (22ème), International Institute for Non-Aligned Studies (22ème), International Islamic Federation of Student Organizations (22ème), Organisation internationale pour le progrès (22ème), Organisation mondiale contre la torture (22ème).

-----